

Résolutions adoptées au Congrès national du SCFP de 2023

RÉS. N ^o .	RÉSOLUTION
1	<p>LE SCFP DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir et défendre publiquement les heures du conte drag, et condamner les attaques contre les travailleuses, travailleurs et les établissements qui les accueillent; 2. Élaborer un guide comprenant des exemples de mesures et d'outils de soutien en matière de santé-sécurité pour aider les sections locales à susciter un dialogue avec les employeurs afin de maintenir la sécurité et l'inclusion du personnel et des membres du public dans les lieux où se déroulent des heures du conte drag; 3. Développer une ressource pour aider les membres à parler des heures du conte drag et à les défendre.
15 (Couvre les résolutions 13 et 14)	<p>LE SCFP DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Plaider et faire pression sur tous les paliers de gouvernement en faveur d'un système de santé public meilleur et plus robuste par l'élimination de toutes les formes de privatisation; 2. Fournir des ressources adéquates pour une campagne de sensibilisation du public sur la privatisation qui fera appel à l'implication des membres et qui inclura les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> a. une compilation de vidéos des membres du comité; b. un rapport qui dresse une image précise et pancanadienne de la privatisation, incluant un accent sur les services privatisés dans chaque province, les impacts négatifs de la privatisation et les sommes consacrées à la privatisation par chaque province; c. un appel aux gouvernements à maintenir les soins de santé publics et à assurer la reddition de compte et la transparence entourant le financement des soins de santé par le biais d'une pétition et d'une journée nationale d'action; d. une campagne sur les réseaux sociaux.
17	<p>LE SCFP DOIT :</p> <p>FAIRE pression sur les différents paliers gouvernementaux afin que la production, le transport et la distribution d'énergies au Québec soient de propriété entièrement publique et sous contrôle démocratique notamment par le biais de nominations non-partisanes et du renforcement des organismes règlementaires de surveillance;</p> <p>DENONCER activement, par des sorties médiatiques, toute privatisation directe ou indirecte de la société d'État Hydro-Québec;</p> <p>INFORMER et SENSIBILISER la population et les élus sur les enjeux liés à la privatisation d'Hydro-Québec par des campagnes éducatives et tout autre moyen disponible.</p>

RÉS. N ^o .	RÉSOLUTION
23 (Couvre la résolution 24)	<p>LE SCFP DOIT :</p> <p>Collaborer avec Un Enfant, Une Place (Child Care Advocacy Association of Canada) et le Congrès du travail du Canada afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire progresser la « Feuille de route du Canada vers des garderies abordables pour tout le monde » de l'organisme d'Un Enfant, Une Place, afin que le nouveau système pancanadien de services de garde éducatifs à l'enfance soit universel, accessible, abordable, de qualité et culturellement sûr; • Plaider en faveur d'une stratégie nationale de la main-d'œuvre dans ce secteur pour assurer aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance et aux autres travailleuses et travailleurs en garderie des emplois et des salaires décents. • Plaider en faveur de programmes bien financés et dirigés par les peuples autochtones, et travailler à la transformation de l'ensemble du secteur afin que tous les programmes, où qu'ils soient, soient accueillants, inclusifs et culturellement sûrs pour les enfants autochtones, leurs parents et leur communauté
25 (Couvre la résolution 30)	<p>LE SCFP DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer une base de données sur l'évaluation des emplois, la rémunération et la classification qui servira d'outil pour les négociations collectives et les processus d'évaluation et de reclassement des emplois; 2. Allouer des ressources suffisantes pour développer, entretenir et utiliser la base de données, notamment en offrant une formation aux personnes conseillères et aux sections locales; 3. Veiller à ce que la base de données soit conçue de manière à fournir les informations nécessaires pour aider les sections locales à remédier aux écarts de rémunération fondés sur le sexe; 4. Tenir régulièrement les membres informés de l'avancée de cet outil et des ressources de soutien, au fur et à mesure de la création de la base de données, notamment en faisant officiellement rapport au congrès de 2025.
27 (Couvre la résolution 26)	<p>LE SCFP DOIT :</p> <p>Continuer à appuyer les travailleuses et les travailleurs du secteur public lors de la négociation nationale et sensibiliser les acteurs syndicaux du Canada à ce combat afin de solidariser les forces comme lors du combat des gens de l'éducation en Ontario.</p>
32	<p>LE SCFP DOIT :</p> <p>Développer des ressources pour aider ses sections locales et ses conseils syndicaux du secteur de l'éducation à obtenir, à la table des négociations, des améliorations réelles et significatives des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail pour le personnel de soutien à l'éducation.</p>

RÉS. N ^o .	RÉSOLUTION
77 (Couvre la résolution 78)	<p>LE SCFP DOIT :</p> <p>Développer un programme de formation, s'adressant aux personnes conseillères syndicales du SCFP, sur la création d'un espace de travail psychologiquement sûr pour les sections locales, les exécutifs et les divisions.</p>
81	<p>LE SCFP DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approcher toutes les commissions provinciales d'indemnisation des accidents du travail et l'assurance-emploi fédérale pour veiller à ce qu'elles reconnaissent le trouble de stress post-traumatique (TSPT) et les blessures de stress post-traumatique (BSPT) comme réclamations admissibles au sein de leurs organisations; 2. Encourager et voir à l'ajout des membres d'équipage aérien et naval (agentes et agents de bord, membres d'équipage de bateaux de croisière) à la liste des travailleuses et travailleurs qualifiés (premiers intervenants, premières intervenantes, travailleuses et travailleurs désignés) autorisés à présenter des réclamations pour TSPT.
90	<p>LE SCFP DOIT:</p> <p>Faire campagne en faveur de l'adoption de normes nationales en soins de longue durée.</p>
127	<p>LE SCFP DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des formations sur la sécurité culturelle autochtone qui seront facilement accessibles à tous les membres du SCFP; 2. Inclure la formation à la sécurité culturelle autochtone dans la série de cours de l'Éducation syndicale consacrés à la santé-sécurité au travail et la série de cours s'adressant aux personnes déléguées syndicales; 3. Intégrer des éléments de formation à la sécurité culturelle autochtone dans le programme de formation des exécutifs de sections locales; 4. Encourager les exécutifs des divisions à suivre la formation à la sécurité culturelle autochtone.
161	<p>LE SCFP DOIT:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des outils et des ressources pour aider les sections et les divisions à lutter et à obtenir des améliorations aux prestations de retraite.
168 (Couvre la résolution 170)	<p>LE SCFP DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à ce qu'une vérification d'accessibilité soit faite au maximum tous les quatre ans pour tout lieu où le SCFP organise une activité nationale ou où des membres séjourneront pour assister à une activité nationale; 2. Développer un système pour assurer le suivi des vérifications et des recommandations faites à des fins d'amélioration constante.

RÉS. N ^o .	RÉSOLUTION
178	<p>Le SCFP DOIT:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lancer une campagne pancanadienne pour renforcer les valeurs syndicales et de la classe ouvrière auprès des membres, pour contrer l'extrémisme de droite ainsi que l'idéologie, la haine et la désinformation de la droite qui vise nos membres et l'ensemble des travailleuses et des travailleurs; 2. Élaborer du matériel de campagne pour impliquer toutes les instances dans des stratégies d'organisation et de mobilisation des membres afin de déboulonner la rhétorique de droite, de proposer des alternatives progressistes et d'inciter les membres à agir sur leur lieu de travail, dans la communauté et lors des élections; 3. Veiller à ce que la campagne s'appuie sur nos travaux pour défendre les services publics, construire des communautés fortes et durables et protéger les droits de la personne et du travail.
210 (Couvre la résolution 216)	<p>LE SCFP DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour permanentiser le projet qui fournit gratuitement des produits d'hygiène menstruelle, notamment des coupes menstruelles, des serviettes lavables, des tampons et des serviettes hygiéniques, etc., à toute personne qui en a besoin; 2. Donner l'exemple en rendant disponibles gratuitement des produits d'hygiène menstruelle dans ses locaux et lors d'événements syndicaux, notamment les congrès, les conférences et les formations; 3. Aider les sections locales à pousser leurs employeurs à fournir des produits menstruels gratuits sur les lieux de travail.
218	<p>LE SCFP DOIT :</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour intéresser les jeunes membres qui inclura, sans s'y limiter :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la création de ressources supplémentaires pour aider les sections locales à intéresser leurs jeunes membres; 2. l'offre de davantage de possibilités d'éducation et de formation en leadership aux jeunes membres, par exemple sous la forme d'une Conférence nationale des jeunes travailleuses et travailleurs; 3. la réalisation de davantage de recherches sur l'ampleur du déficit d'implication des jeunes membres et les meilleures façons d'intéresser ceux-ci, dans une optique intersectionnelle et d'équité.
Résolution d'urgence 802	<p>LE SCFP DOIT :</p> <p>Défendre et protéger la sécurité de la retraite de tous les membres participant au Régime de pensions du Canada (RPC) en engageant toutes les ressources nécessaires pour s'opposer à la proposition du gouvernement de l'Alberta de quitter le RPC pour créer un régime de retraite provincial.</p>

RÉS. N ^o .	RÉSOLUTION
Résolution d'urgence 803	<p>LE SCFP DOIT :</p> <p>Condamner le projet de loi 137 de Scott Moe, introduit le 12 octobre 2023, qui invoque de manière préventive la clause dérogatoire pour priver des enfants de la Saskatchewan de droits garantis par la Charte et qui menace les droits des travailleuses, des travailleurs et de tous les citoyens et citoyennes. De plus, le SCFP doit mobiliser ses ressources et œuvrer avec ses partenaires de coalition afin de lutter contre Scott Moe comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En demandant au premier ministre Justin Trudeau de désavouer le projet de loi 137 de Scott Moe; 2. En encourageant le caucus fédéral du NPD à exercer davantage de pression sur le premier ministre Justin Trudeau pour qu'il désavoue le projet de loi 137 de Scott Moe; 3. En collaborant avec le Congrès du travail du Canada pour aider le mouvement syndical canadien à soutenir les efforts de riposte en Saskatchewan; 4. En s'assurant que les membres du SCFP en Saskatchewan aient le soutien nécessaire pour vaincre Scott Moe.
Résolution d'urgence 804	<p>LE SCFP DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exiger que le gouvernement canadien demande pour un cessez-le-feu immédiat en Israël-Palestine, qu'il cesse de vendre des armes à l'Israël, pour mettre fin à l'immunité diplomatique accordée à l'État d'Israël, et pour la fin du blocus de la bande Gaza par l'Israël et la restauration de l'entrée de l'aide et les nécessités fondamentales de la vie ; 2. Mener des formations pour les membres sur l'historique de l'occupation du territoire Palestinien par l'Israël, la complicité du Canada, et ce que les syndicats peuvent faire pour promouvoir la paix.
Résolution substitut 902 (Couvre la résolution 54)	<p>LE SCFP DOIT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demander au Service de l'éducation syndicale du SCFP national d'élaborer des stratégies de sensibilisation à la crise climatique, à l'impact de l'urgence climatique sur tous les travailleurs, travailleuses et communautés, au racisme environnemental, aux articles à négocier par chaque secteur, aux racines économiques de la crise climatique, à la protection climatique de nos lieux de travail et de nos retraites, et plus encore.

db/sepb491